

IRAK

Des civils irakiens tués par les forces britanniques et par des groupes armés

Index AI : MDE 14/019/2004

ÉFAI

Embargo : mardi 11 mai 2004 (00h01 TU)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Selon un nouveau rapport d'Amnesty International, les forces armées britanniques ont abattu des civils irakiens, dont une fillette âgée de huit ans et une personne qui participait à un mariage, alors que ni leur vie ni celle d'autrui ne semblait en danger.

Ce rapport fournit aussi des détails sur les assassinats commis soi-disant au nom de la « morale » par des groupes armés et des personnes isolées, au sud de l'Irak sous administration britannique. Leurs victimes seraient notamment d'anciens membres du parti Baas, des membres des professions libérales et des marchands d'alcool, de musique ou de vidéocassettes. Mais aucune poursuite n'a encore eu lieu.

Dans de nombreux cas, aucune enquête n'a été ouverte ; dans d'autres, les investigations menées par la Police militaire royale (RMP) ont été secrètes et les familles n'ont reçu que très peu ou pas d'informations sur leur évolution. Amnesty International demande que des enquêtes menées par des civils soient réalisées dans tous les cas d'homicides imputables aux forces britanniques et que leurs conclusions soient rendues publiques.

« Loin d'avoir été libéré, le peuple irakien continue de vivre dans la peur et dans l'insécurité », a ajouté l'organisation.

« Les groupes armés frappent dans une apparente impunité. Les cas d'homicide commis par les troupes britanniques dans des situations qui ne les autorisaient pas à utiliser une force propre à causer la mort sont instruits dans la plus grande discrétion derrière des portes soigneusement fermées. Dans toutes les allégations d'homicide par des soldats britanniques, au lieu que les forces britanniques décident d'enquêter ou pas sur elles-mêmes, ce sont des civils qui devraient mener des enquêtes complètes et impartiales. »

Le rapport, intitulé *Killings of Civilians in Basra and al-'Amara*, est fondé sur un travail de terrain mené en février et en mars 2004 par les délégués d'Amnesty International. L'organisation a rencontré des familles de

victimes, des témoins oculaires des homicides, des policiers irakiens et des membres de l'Autorité provisoire de la coalition (APC) responsables du maintien de l'ordre.

Le rapport énumère nombre d'homicides commis par les forces britanniques et des groupes armés. Ainsi, Hanan Saleh Matrud, une fillette âgée de huit ans, aurait été abattue en août 2003 par un soldat de la compagnie B du Premier bataillon du régiment du Roi. Un témoin conteste la version de l'armée britannique selon laquelle Hanan Saleh Matrud aurait été atteinte accidentellement par un tir de sommation. Il a dit à Amnesty International que la fillette a été tuée par un soldat qui l'a visée à une distance d'environ 60 mètres.

En janvier 2004, Ghanem Kadhém Kati, un homme âgé de vingt-deux ans qui ne portait pas d'arme aurait été abattu devant la porte de sa maison alors qu'il fêtait un mariage dans sa famille. Des soldats britanniques, entendant les coups de feu donnés en l'air à cette occasion, auraient tiré sur lui à cinq reprises à une distance d'environ 50 mètres. Un voisin leur aurait cependant expliqué qu'il s'agissait d'une fête. Une enquête de la Police militaire royale est en cours, mais la famille de la victime n'a pas été informée de la procédure à suivre pour obtenir une indemnisation.

Les familles des personnes tuées par des soldats britanniques ne sont généralement pas informées de cette procédure. Dans certains cas, on leur donne des informations erronées, par exemple en leur disant que c'est le futur gouvernement irakien qui aura la responsabilité des indemnisations. Le service auquel il faut s'adresser est situé à l'aéroport de Bassora, une zone difficile d'accès pour les civils, et il y a peu d'informations sur la procédure à suivre, que ce soit en anglais ou en arabe. Aussi, les personnes rencontrées n'ont-elles guère confiance dans le système d'indemnisation.

Le rapport indique que plusieurs personnes travaillant dans le commerce d'alcool, en majorité des chrétiens, ont été victimes d'homicide. Des marchands d'alcool dûment autorisés ont été tués et leur magasin fermé. Quelques 150 familles chrétiennes auraient fui Bassora. Le 15 février 2004, un groupe de 13 hommes masqués a ouvert le feu à la mitrailleuse dans l'artère principale de la ville, dans un quartier où se trouvaient plusieurs commerces d'alcool, tuant au moins neuf personnes.

« Tous les groupes armés et les personnes isolées doivent respecter le droit à la vie et mettre fin immédiatement à ces homicides. Le respect de la loi doit l'emporter », a déclaré Amnesty International. « Pour rétablir la sécurité en Irak, il est essentiel que la justice soit rendue. »

Amnesty International accueille favorablement les efforts du gouvernement britannique et des autres gouvernements visant à renforcer les moyens d'action de la police irakienne. Encore faut-il que cette police ait la volonté d'intervenir dans tous les cas de transgression de la loi. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu une seule poursuite dans les cas d'assassinats « *politiques* » et certains policiers ont dit à Amnesty International qu'à leurs yeux l'assassinat d'anciens membres du parti Baas est justifié.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>